

Compte rendu

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 03 avril 2015

Etaient présents : Mesdames et messieurs les membres

Excusé :

Secrétaire de séance : Jacqueline HENRY-LELOUP

Approbation compte rendu réunion de mars

Le compte rendu du dernier conseil municipal est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté à l'unanimité

Annnonce de Sarah Faivre : démissionne de ses fonctions de troisième adjoint au Maire mais reste conseillère municipale

Budgets 2015

Commune

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
11	Charges à caractère général	183 215	2	Excédent antérieur	87 526
12	charges de personnel	195 010	70	produits des services	35 900
14	reversement FNGIR	113 444	73	impôts et taxes	667 988
22	Dépenses imprévues	0	74	dotations, participations	253 085
23	virement section investissement	235 000	75	revenus des immeubles	159 500
42	amortissements	1 451	76	produits financiers	100
67	annulation ex antérieur	200			
65	autres ch. Gestion courante	466 755	77	produits exceptionnels	5 000
66	charges financières	13 620			
TOTAL		1 208 695			1 209 099

INVESTISSEMENT TTC

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
1	Déficit reporté	159 578	21	Virement du fonctionnement	235 000
16	Remboursement emprunt, caution	454 930	40	amortissement	1 451
20	étude, PLU	29 300	10222	FCTVA	86 000
21	Achat	15 900	1068	Excédent de fonctionnement	255 578
2313	travaux constructions	622 200	1321	Subvention Etat	159 600
	Médiathèque	604 000	1322	Subvention Région	67 000
	bâtiments divers	6 200	1323	Subvention Département	133 500
	Loue Evasion	12 000	1328	Subvention autres	304 150
2315	travaux voiries	107 100	1341	DETR	16 000
	SAUC phase 3 et 4	16 100	1342	Amendes de police	8 800
	aménagements sécurité	25 000	10223	Taxe aménagement	22 000
	EP	2 000	165	CAUTION	500
	divers	1 000	16	emprunt	150 000
	Tannerie, Maridelle, champs gros	50 000			
	Aire de jeux HLM	13 000			
TOTAL		1 389 008	TOTAL		1 439 579

Budget caractérisé par des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour palier aux baisses des dotations de l'Etat, à la suppression de la taxe sur l'électricité.

Et malgré l'augmentation de la participation au SIPQ afin de régulariser la situation financière du syndicat, soit un déficit global d'environ 90 000 € qui sera réparti sur 3 ans par les 6 communes membres, le maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Concernant la situation du syndicat, ces déficits proviennent d'une répartition qui avait été décidée les années antérieures afin de limiter les dépenses des communes membres, mais ces sommes auraient du être payées par les 6 communes.

En investissement les principales dépenses sont la médiathèque et les aménagements de sécurité.
La commune étant faiblement endettée peut se permettre d'équilibrer par un emprunt à moyen terme.

Eau assainissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
11	Charges à caractère général	13 000	002	Excédent antérieur	158 587
65	autres ch. Gestion courante	136 212	70	vente eau	52 000
68	amortissements	34 796	70	assainissement	62 000
23	virement section investissement	70 000	75	taxe raccordement	2 000
			77	Amortissement	12 771
TOTAL		254 008	287 358		

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
13	amortissements	12 771	001	Excédent antérieur	53 914
23	travaux	150 000	28	amortissement	34 796
			10222	FCTVA	4 200
			21	virement section de fonct.	70 000
TOTAL		162 771	TOTAL 162 910		

Comme pour le budget principal, augmentation de la participation au SIPQ soit 1/3 du déficit de 60 000 €.

Camping

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
11	Charges à caractère général	23 700	002	Excédent antérieur	17 138
12	charges de personnel	23 000	70	produits des services	62 000
67	annulation ex. antérieur	200			
23	virement section investissement	35 000	77	produits exceptionnels	3 000
TOTAL		81 900	82 138		

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
001	Déficit reporté	7 825	021	Virement du fonctionnement	35 000
23	Travaux	55 000	16	emprunt	13 000
			1068	Excédent de fonctionnement	7 825
			13	Subvention	7 000
TOTAL		62 825	TOTAL 62 825		

CCAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
65	Secours	2 074	002	Excédent antérieur	2 074.32
TOTAL		2 074			2 074

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
chap	désignation	prévisions €	chap	désignation	prévisions €
27	Prêts	1 932	002	Excédent antérieur	1 932.04
TOTAL		1 932			1 932

Les budgets 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Emprunt : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

Décide de contracter auprès de la Caisse D'Epargne Bourgogne Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant 150 000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1.59 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0.20 % déduit du premier déblocage de fonds

Impôts directs 2015

Le Conseil Municipal, décide, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre, de renouveler les taux d'imposition pour 2015 soit :

Taxe d'habitation : 15.00 %

Taxe foncière bâti : 11.02 %

Taxe foncière non bâti : 34.84 %

Taux CFE : 17.08 %

Représentation CA centre de rééducation et collège

Le Conseil Municipal, décide, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre, désigne Jacques Breuil pour représenter la commune au conseil de surveillance de la maison de retraite et centre de réadaptation en remplacement de Mme Henry-Leloup.

Le Conseil Municipal, décide, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre, désigne Jacques BREUIL comme titulaire et Sabine GALIMARD comme suppléant pour représenter la commune au conseil d'administration du collège Félix Gaffiot en remplacement de Cédric Megel et S. Galimard.

S. Galimard demande si elle peut participer au CA même si J. Breuil est présent, sans participer au vote, J. Breuil posera la question au principal du collège, S. Faivre répond que pour la communauté de communes cela ne pose pas de problème.

Demande de subvention mobilier, multimédia médiathèque

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

s'engage à réaliser et à financer les achats de mobilier et multimédia pour la médiathèque de Quingey dont le montant prévisionnel s'élève à 35 539.01 € HT pour le mobilier et 17 235€ pour l'équipement multimédia soit un total HT de 52 774.01 € HT

se prononce sur le plan de financement suivant :

- Subvention Département mobilier :	4 600 €
- Subvention Département multimédia :	1 600 €
- Subvention DRAC 40 % :	21 110 €
- Fonds libres :	25 464.01 €
TOTAL HT :	52 774.01 € HT

Sollicite l'aide financière de la Drac, du conseil général du Doubs

Médiathèque lot 17 forage

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, dans le cadre des MAPA, pour la restructuration d'un bâtiment communal en médiathèque lot 17 forage et suite à l'examen des offres ; l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, l'entreprise FORASUD à VITROLLES 13746 la mieux disante pour un montant de 8 615 € HT

Choix cabinet étude parc Dieu de pitié Champs l'hoste.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, dans le cadre des MAPA, pour l'étude de programmation de deux espaces de rencontres/ jeux tranche ferme et suite à l'examen des offres ; l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, le cabinet Au-delà du Fleuve à Montfaucon 25 660 pour un montant de 6 125 € HT pour la tranche ferme
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, pour l'exécution et le règlement de cette étude

Assistance à maîtrise d'ouvrage étude deux espaces de rencontres/jeux- demande de subvention au département
le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

De se faire assister dans l'élaboration de son projet d'étude de programmation de deux espaces de rencontres/jeux dont le montant s'élève à 6 125 € HT

De solliciter l'aide financière du Département

De réaliser dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

De convier le Département et/ou ses structures relais lors des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de la contacter préalablement pour fixer lesdites réunions.

S. Faivre informe le conseil municipal d'une possibilité de financement de la Fédération Française de Football pour la couverture de terrain multisports à hauteur de 120 000 €.

Questions diverses

- Subvention CAF Aire de jeux : le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches (délibération du CM) pour obtenir une subvention de la CAF soit 4 500 € pour l'aire de jeux des HLM
- Étude sur le commerce : rappel de C. Megel sur la démarche, Mr Dannecker a procédé à des entretiens semi-directifs pour préparer les questionnaires qui ont été distribués.
Discussion sur le questionnaire, très fermé pour certains, réponse de C. Megel : bien obligé de canaliser sinon pas exploitable et en plus des choix proposés plusieurs points permettent de répondre « autre ».
- Site internet : 1^{ère} rencontre avec l'opérateur choisi, une partie des membres de la commission regrette de ne pas avoir été convoquée à cette réunion. J. Breuil informe qu'il ne s'agissait pas d'une réunion de travail, mais qu'il a repris ce dossier, en route depuis 1 an et pour le faire aboutir et a souhaité rencontrer le concepteur du site retenu par la commission et le conseil municipal. N'a pas voulu évincer ces personnes et leur demande de communiquer leur disponibilité afin que les réunions soient bien au contraire prévues avec les élus intéressés.
- Tenu du bureau de vote par les Quingois et pas seulement les élus : pas interdit par la loi ni obligatoire.
J. Henry-Leloup estime que c'est le rôle des élus, étant 15 et les dates étant connues à l'avance, les élus doivent se rendre disponibles.
- Retour sur l'appel à candidature pour le poste médiathèque : 4 candidats ont été retenus et convoqués, la décision sera prise lors du prochain conseil syndical le 13 avril.
- Vide grenier 2015, raison pour laquelle il n'a pas lieu au camping : afin de bénéficier du classement 3 étoiles les emplacements doivent être délimités par les haies, les plantations sont faites.
Cette décision est donc pérenne, le choix du lieu (parking Intermarché) a été fait par l'association « Ensemble, petits et grands »

La séance est levée à 23 h 25